

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Unité de méthanisation SAS LA CROIX sur la commune principale de l'AIOT 6 Route des Quatre Croix 50540 Isigny-le-Buat.**

**La référence de votre dossier est A-3-6MYSU9HG et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 13/04/2023 à 10h56 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **32650503900148**

Organisme : **A G C NORMANDIE OUEST**

Nom : **LACROIX-CUTULLIC**

Prénom : **MARIE**

Fonction : **CHARGÉE D'ETUDES**

### Personne morale

N° SIRET **91996845300010**

Raison sociale **SAS LA CROIX**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**6 RTE DES QUATRE CROIX**

**VEZINS**

**50540 ISIGNY LE BUAT**

### Signataire

Nom : **FOUGERES**

Prénom : **GUILLAUME**

Qualité : **Président**

## Référent

Nom : **FOUGERES**

Prénom : **GUILLAUME**

Fonction : **Président**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Unité de méthanisation SAS LA CROIX**

Description des activités :

**Actuellement la SCEA DES FOUGERES exploite une unité de méthanisation déclarée pour 12 T/j. Le projet de la SAS LA CROIX consistera à traiter l'ensemble des effluents de la SCEA DES FOUGERES. L'unité de méthanisation de la SCEA DES FOUGERES sera mise à l'arrêt lors de la mise en fonctionnement de l'unité de méthanisation de la SAS LA CROIX. Les fosses de stockages utilisées actuellement pour le stockage du digestat de la SCEA seront réutilisées par la SAS LA CROIX. L'élevage de la SCEA est soumise à enregistrement au titre des ICPE, un porter à connaissance est déposé auprès de la DDPP. Le projet prévoit la mise en place d'une unité de méthanisation agricole en injection directe au réseau gaz GRDF pour une production de biométhane de 64 Nm<sup>3</sup>/h (558 999 Nm<sup>3</sup>/an). L'unité traitera 10900 t/ an de matières entrantes : - lisiers de bovins et eaux blanches et vertes : 5 450 t/an - fumier de bovins : 1 200 t/an - CIVE : 2 550 t/an - Maïs ensilage : 1 200 t/an - Matières externes : fientes dindes (Laurent ETIENVRE) : 300 t /an L'installation est en voie liquide infiniment mélangée mésophile avec un temps de séjour de 74 jours dans le digesteur. L'installation générera du digestat brut à 9588 m<sup>3</sup>/an. L'unité de méthanisation comprendra : - Pré-fosse lisiers au niveau de stabulation VL de la SCEA DES FOUGERES de 70 m<sup>3</sup> - 2 silos de 896 m<sup>2</sup> chacun pour les matières végétales entrantes et 1 plateforme de 400m<sup>2</sup> pour le fumier de volailles - Trémie de 58 m<sup>3</sup> - Digesteur de 2713 m<sup>3</sup> bruts (6,0 m de haut) avec gazomètre double membrane. - Fosse couverte de 2713 m<sup>3</sup> réel (6,0 m de haut) permettant le stockage du digestat liquide, avec gazomètre double membrane. Le volume utile sera de 2 488 m<sup>3</sup>. - 3 fosses de stockage existantes au sein de la SCEA dont 2 seront couvertes dans le cadre du projet : la première d'un volume de 1 156 m<sup>3</sup> utiles, la seconde d'un volume de 3003 m<sup>3</sup> utiles et la troisième (digesteur actuel qui sera utilisé en tant que stockage) d'un volume de 298 m<sup>3</sup> utiles. Le volume total utile des fosses existantes sera de 4 457 m<sup>3</sup>. Les fosses existantes et projet permettront donc de stocker le digestat pendant une durée de 8,7 mois. - Torchère automatique, pont bascule, local technique regroupant les pompes et le dispositif de commande, local épuration, chaudière, poste injection - Réserve à incendie de 240m<sup>3</sup> - Bassin de récupération des EP de 265 m<sup>3</sup> associé au bassin de gestion des EP de la SCEA - 3 aires de rétention accidentelles soit au total d'un volume de 1 272,5m<sup>3</sup>**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **6 Route des Quatre Croix 50540 Isigny-le-Buat**

X : 388096

Y : 6841806

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29.8 t/j	DC	10900 t/an
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 1.563 ha	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **100**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Les EP chargées ou souillées par les jus de matières (silos, aire de chargement de la trémie...) seront collectées dans une préfosse de 10m3 puis envoyées dans le process de méthanisation. Les EP des autres zones de l'installation (toitures des bâtiments, espaces verts,...), dites propres seront collectées et envoyées vers un bassin d'eau pluviale à créer. Sur la base des coefficients Montana de la station la plus proche fournissant ces données, d'un débit de fuite de 5 l/s/ha et d'une pluie trentennale, le volume de rétention des EP à prévoir pour le site de l'unité de méthanisation est estimé à 374 m<sup>3</sup> pour les eaux de ruissellement issues du site et 240 m<sup>3</sup> pour les eaux d'extinction d'incendie. Le bassin EP du site de stockera 265 m<sup>3</sup> et les zones de rétention accidentelles disposent d'un volume supplémentaire de 119 m<sup>3</sup>. Le restant sera stocké dans le bassin de gestion des EP de l'élevage de la SCEA DES FOUGERES dont le volume sera porté à au moins 706 m<sup>3</sup>.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Décantation dans le bassin de collecte des eaux pluviales avec filtre à sable.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **374**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Le site disposera de trois zones de rétentions accidentelles permettant de confiner les éventuels effluents provenant du digesteur et/ou du stockage de digestat en cas de fuite accidentelle. Ces aires permettront de stocker 1272 m<sup>3</sup> pour un besoin de 1 153 m<sup>3</sup>.**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**L'installation de méthanisation produira du digestat brut pour 9 588 m<sup>3</sup>/an. La capacité de stockage est de 8,7 mois pour le digestat brut (6 945 m<sup>3</sup> de stockage). Le digestat produit sera épandu sur les terres agricoles de la SCEA DES FOUGERES.**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
050134807	SCEA DES FOUGERES	1 à 16
050134807	SCEA DES FOUGERES	18 à 23

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **206**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **33539**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **0**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **33539**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **33539**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **8**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Rejets atmosphériques des véhicules (gaz d'échappement des engins et camions).**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

**Néant**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets provenant de la maintenance de l'installation (huiles, graisses...), emballages, cartons, plastiques... Enlèvement de ces déchets par les fournisseurs ou intervenants de maintenance. Élimination des déchets en filière spécialisées.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve d'eau de 240 m3.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Une réserve incendie de 240 m<sup>3</sup> sera créée au nord du site en projet. Un poteau incendie sera installé sur le site, en bordure de la voie d'accès. Cela permettra également au service d'incendie et de secours de l'utiliser pour la SCEA DES FOUGERES. Le poteau incendie sera accessible aux véhicules de secours à tout moment. Les eaux d'extinction d'incendie seront collectées dans la zone de rétention accidentelle et dans le bassin de régulation des eaux pluviales. Présence d'extincteurs adaptés selon les risques à proximité ou dans les locaux de l'installation. Le centre de secours le plus proche est situé à environ 7 km du site par la route sur la commune d'Isigny le Buat.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Mandat depot SAS LA CROIX.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**plan de cadastre\_sas la croix.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan de masse\_SAS LA CROIX.pdf**